

Séance du Conseil du 11 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°215/2022

Rapport annuel du délégataire Société Nouvelle du Garage de l'Autoroute (DSP Fourrière Automobile Communautaire 2018-2021)

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.
M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU
<u>FONTAN :</u>	M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCH
<u>SOSPÈL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n° 215/2022

OBJET : **Rapport annuel du délégataire Société Nouvelle du Garage de l'Autoroute (DSP Fourrière Automobile Communautaire 2018-2021)**

RAPPORTEUR : **M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président**

La Société Nouvelle du Garage de l'Autoroute a été titulaire de la DSP Fourrière Automobile Communautaire 2018-2021 de la CARF (secteur littoral). A ce titre, et conformément au CGCT, elle a remis à la CARF son rapport annuel de délégataire pour l'année 2021. Elle est également titulaire du Marché Public 2021-2025.

Le cumul d'activité de ces deux rapports pointe notamment :

Une légère baisse des mises en fourrière : 1969 (plus de 5 / jour) / 2093 soit - 6 %

Une baisse du nombre de véhicules livrés volontairement à la destruction (nouveau service depuis 2012 : gratuit (payé par la CARF) pour le propriétaire résident dans la CARF si le véhicule est apporté à la Fourrière Communautaire) : 325 (403 en 2020).

A comparer au nombre de véhicules détruits après abandon sur la voie publique : 407.

Rappel des contrats 2018-2021 et 2021-2025 :

Délégataire : Société Nouvelle d'Exploitation du Garage de l'Autoroute (144 Val du Careï - Menton)

Enlèvement des véhicules sur la voie publique : gênants ou restés plus de 7 jours à la même place, sur réquisition de police.

Horaires d'ouvertures pour la restitution des véhicules : 7h-19h 7 jours/7

La destruction des véhicules remis à la Fourrière Communautaire pour destruction est gratuite pour le propriétaire, la CARF payant le coût de destruction.

Moyens du délégataire :

18 personnes dont 12 remorqueurs

2800m² de surface de stockage des véhicules

6 camions-grues, 1 camion plateau-grue, 9 camions-plateau, 3 dépanneuses poids lourds, 3 grues de levage, 3 tracteurs poids lourds

Montants payés par la CARF avant émissions des titres aux propriétaires : 254.000 € (270.000€ en 2020)

Titres de recette émis par la CARF suite aux destructions (montants facturés par la CARF aux propriétaires identifiés) : environ 173.000 € (200.903,96 € en 2020) soit 68% (74% en 2020)

Titres annulés, pour usager insolvable ou autre : 17.200 € (11.000 € en 2020), soit 10% des titres émis.

Coût du service public pour la CARF : environ 64.000€ (60.000€ en 2020)

24/10/2022
Date de réception en préfecture
006-240600551-20221011-215-2022-AR
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Le Garage de la Roya, titulaire quant à lui du lot correspondant à la Roya dans la DSP 2018-2021 et du lot correspondant à la Roya dans le Marché Public 2021-2025 n'a pas effectué d'enlèvement de fourrière en 2021 et n'a donc pas présenté de rapport annuel.

Vu les avis du Bureau du 28 septembre 2022, de la CCSPL du 23 septembre 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

PRENDRE ACTE du rapport annuel 2021 du délégataire Société Nouvelle du Garage de l'Autoroute.

DIRE que le rapport annuel 2021 du délégataire Société Nouvelle du Garage de l'Autoroute est à disposition dans les locaux du département transport de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Le Conseil Communautaire,

Prend Acte

Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,

Le Président,



Yves JUHEL.